

NOM :

Classe :

Prénom :

Date :

Le Commerce Triangulaire et l'Esclavage.

Document n°1 : Les richesses venues de l'Atlantique.

Au début du 17^{ème} siècle, les royaumes européens (Angleterre, France, Pays-Bas, Espagne, Portugal) financent de grandes flottes de commerce et de guerre pour s'assurer le contrôle des voies qui mènent aux *comptoirs* d'Afrique, aux *colonies* d'Amérique, des Antilles et jusqu'à l'Extrême-Orient. Un "commerce triangulaire" en trois étapes, risqué mais très rentable, se met alors en place.

Tout d'abord, les navires européens quittent les grands ports donnant sur l'Océan Atlantique (Londres, Liverpool, Nantes, Bordeaux...) chargés de tissus, d'armes et de "pacotilles". Arrivés sur les côtes africaines, ces objets sont échangés contre des esclaves capturés à l'intérieur du continent.

Les navires transportent alors, dans des conditions souvent terribles, les esclaves jusque sur les côtes des Antilles et des Amériques : ils sont vendus aux *colons* pour travailler dans les champs et les mines du nouveau continent.

Les bateaux repartent ensuite vers l'Europe, chargés de produits tropicaux (café, sucre, tabac, maïs, indigo...) qui seront revendus très chers dans les ports de commerce et sur les marchés du vieux continent.

Pendant près de deux siècles, ce commerce a fait la fortune de toute une nouvelle "bourgeoisie" de commerçants, d'armateurs et de négociants européens. En revanche, plus de 15 millions d'Africains ont été déracinés et transportés de force jusqu'en Amérique pour y être réduits en esclavage.

1/ D'après ce document, quels pays ont mis en place un *commerce triangulaire* ? Quand ?

.....

2/ Quelles étaient les trois étapes de ce commerce ? Quelles marchandises étaient transportées ?

1^{ère} étape :

.....

2^{ème} :

.....

3^{ème} :

.....

Document n°2 : Les comptes d'un navire négrier, le Fortuna.

En mars 1827, le navire Fortuna quitta la côte de Sierra Leone en direction de La Havane (sur l'île de Cuba) avec, à son bord, **217 esclaves noirs** capturés en Afrique de l'Ouest.

Selon les comptes du propriétaire de ce navire, les *frais d'armement* (équipements, voiles, vivres, salaires...) s'élevèrent à **20 742 livres**.

Une fois à La Havane, les esclaves furent vendus au marché et rapportèrent la somme totale de... **77 469 livres** ! Ensuite, les cales du navire furent chargées de 200 000 cigares et de 500 onces d'or mexicain qui seraient ensuite emportés et revendus en Europe pour un gain total d'environ **320 000 livres** !

(une livre = une pièce d'or)

3/ Pourquoi le commerce triangulaire était-il *très rentable* pour les Européens ?

.....

Document n°3 : Un marché aux esclaves (gravure anonyme, 1835).



4/ Décrivez cette image. Que nous montre-t-elle ?

.....

Document n°4 : Les conditions de travail en Amérique.

a) *Le travail forcé dans les plantations (Bernardin de Saint-Pierre, 1773) :*

« Au point du jour, trois coups de fouet sont le signal qui les appelle à l’ouvrage. Chacun se rend avec sa pioche dans les plantations où ils travaillent sous l’ardeur du soleil. [...] A la moindre négligence, on les attache par les pieds et par les mains sur une échelle ; le commandeur, armé d’un fouet de poste, leur donne sur le dos nu cinquante, cent ou jusqu’à deux cents coups. Ensuite, on détache le misérable tout sanglant et on le ramène au travail. »

b) *Extraits du Code Noir (texte signé par Louis XIV en 1685) :*

Art.15 : Défendons aux esclaves de porter aucune arme offensive, ni gros bâtons sous peine du fouet [...]

Art.33 : L’esclave qui aura frappé son maître ou la femme de son maître ou leurs enfants avec contusion de sang, ou au visage, sera puni de mort.

Art.38 : L’esclave qui aura été en fuite pendant un mois à compter du jour que son maître l’aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d’une fleur de lys sur une épaule, et s’il récidive il aura le jarret coupé et sera marqué d’une fleur de lys sur l’autre épaule, et la 3^{ème} fois, il sera puni de mort.

5/ En Amérique, de quelle manière les esclaves étaient-ils traités par leurs maîtres ?

.....
.....
.....
.....
.....

6/ Au 18^{ème} siècle, les colons avaient-ils le droit de traiter leurs esclaves de cette manière ? Pourquoi ?

.....
.....
.....
.....

7/ Pourquoi peut-on dire que le *Code Noir* était un texte *raciste* ?

.....
.....
.....

NOM :

Classe :

Prénom :

Date :

La Mondialisation des échanges.

Document n°1 : Qu'est-ce que la mondialisation ? (questions/réponses).

. Qu'est-ce que la mondialisation ? Est-ce que cela nous concerne vraiment ?

La mondialisation, c'est un phénomène planétaire mais que nous pouvons observer chaque jour près de chez nous. Il suffit d'aller dans une grande surface (supermarché, centre commercial...) pour s'apercevoir que plus de 80% des produits que nous pouvons acheter sont fabriqués à l'étranger. Et pas forcément dans des pays proches : ce sont souvent des pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud...

. Ce sont les produits Made in China ou Made in India que l'on trouve souvent dans les magasins, c'est ça ?

Oui, ce sont des produits fabriqués en grandes quantités et à des prix très bas que nous pouvons acheter chaque jour : presque tous les vêtements, les jouets ou les appareils électroniques que nous utilisons ont fait le tour de la Terre avant d'arriver chez nous !

. Mais comment est-ce possible ?

C'est possible grâce aux navires cargo, aux tankers, aux porte-conteneurs... Ce sont d'immenses bateaux qui portent à eux seuls des millions de tonnes de marchandises. En quelques semaines, ils peuvent traverser les océans et déposer leurs cargaisons dans d'immenses ports (Shanghai, Rotterdam, New York, Singapour...). Les marchandises sont ensuite acheminées par trains ou par camions jusqu'à leur lieu de vente.

. Mais cela doit coûter très cher, non ?

Non car, plus le nombre de marchandises est grand, plus le prix du transport pour chaque objet est faible. En général, le prix du transport représente moins de 5% du prix de vente de l'objet (par exemple, moins de 5 € pour un jean de marque vendu 100 €).

. Depuis quand la mondialisation existe-t-elle ?

Elle se développe depuis une trentaine d'années avec la multiplication des grands navires de marchandises. Avant, cela coûtait très cher de faire venir des objets fabriqués en Chine ou en Inde. Et puis il y a aussi le développement du transport aérien (pour les personnes) et surtout d'Internet (pour les informations et les paiements) qui accélèrent de plus en plus ce phénomène de rapprochement.

. Pourquoi la mondialisation est-elle souvent critiquée ? Est-ce que c'est une bonne ou une mauvaise chose pour nous ?

Comme toujours, il y a des points positifs et des points négatifs. Les points positifs sont ceux qui nous permettent d'acheter de nombreux produits à des prix relativement bas. Les points négatifs concernent surtout la dégradation de l'environnement et les délocalisations.

. Ça veut dire quoi une « délocalisation » ?

Cela signifie que l'on ferme une usine dans un pays riche pour ouvrir la même usine dans un pays plus pauvre où les ouvriers travailleront pour des salaires beaucoup plus bas. En France, un ouvrier touche un salaire minimum d'environ 1 000 € par mois alors que, dans certains pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud le salaire minimum tourne parfois autour de 100 € par

mois.

. Comment des ouvriers peuvent-ils accepter de travailler pour 50 € par mois ?

Parce que, dans leur pays, un salaire de 50 ou 100 € par mois permet de se nourrir, de se loger et de s'habiller : dans un pays pauvre, c'est ça l'essentiel. Dans des pays riches, ces sommes sont dérisoires : il est donc très difficile de garder des usines en France et le chômage (comme la pauvreté) ne cesse d'augmenter.

. On ne peut pas obliger une usine à rester en France ?

Ça serait très compliqué car cette usine fabriquerait des produits plus chers que celles installées à l'étranger. Elle aurait du mal à les vendre à cause de leur prix. Dans la mondialisation, la concurrence est devenue planétaire et un des grands défis du 21^{ème} siècle sera de fixer des règles mondiales permettant à chaque pays de favoriser son développement en fonction de ses besoins. Mais ce n'est pas encore le cas.

1/ D'après ce texte, que signifie le mot « mondialisation » ?

.....
.....
.....

2/ Pourquoi, aujourd'hui en France, un produit fabriqué en Asie est-il beaucoup moins cher qu'un produit fabriqué en France ? Donnez deux réponses.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3/ Pour la France (et les autres pays riches), quels sont les avantages de la mondialisation ?

.....
.....
.....
.....
.....

4/ Pour la France, quels sont les inconvénients de la mondialisation ?

.....
.....
.....
.....
.....

Conteneurs et porte-conteneurs.

A/ D'après votre manuel pages 278-279, qu'est-ce qu'un *conteneur* ? De quelles manières les conteneurs sont-ils transportés à travers le monde ?

.....

.....

.....

.....

B/ *Connaissances personnelles* : Comment s'appelle la principale compagnie française de transport maritime ? Où est situé son siège social ?

.....

.....

.....

Document 1 : Porte-conteneurs géant (11 000 boîtes) de la compagnie danoise Maersk.



Un trajet entre l'Asie et l'Europe sur ce navire (doc.1) est facturé environ 1 500 € par conteneur.

C/ Calculez le chiffre d'affaire de la compagnie Maersk sur ce navire.

.....

D/ Un des conteneurs est rempli de 9 000 paires de tennis. Calculez le prix du transport pour chaque paire de tennis :

E/ Un des conteneurs est rempli de 87 150 fers à lisser. Calculez le prix du transport pour chaque fer à lisser :

NOM, Prénom :

Classe :

Liberté d’expression et diffamation.

1/ D’après la Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen, que peut-on faire, dans une démocratie, grâce à la liberté d’expression ?

.....
.....
.....

2/ En France, pourquoi les Guignols de l’Info sont-ils parfois accusés de *diffamation* ?

.....
.....
.....

3/ Pourquoi les Guignols de l’Info n’ont-ils jamais été vraiment condamnés ?

.....
.....
.....

4/ En Angola, pourquoi le journaliste **Queirós Chiluvia a-t-il été accusé de diffamation** ?

.....
.....
.....
.....

5/ **A quelle peine a-t-il été condamné ? Cette condamnation vous semble-t-elle juste ou sévère ? Pourquoi ?**

.....
.....
.....
.....
.....

Document n°1 : Article 11 de la Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen de 1789.

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l’Homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l’abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi. »

Document n°2 : Une émission satirique, les Guignols de l’Info.

Créés en 1988 sur la chaîne Canal +, les Guignols de l’Info mettent en scène des marionnettes qui sont des *caricatures*, parfois virulentes, de personnalités politiques, médiatiques, sportives ou autres.

Bien que soumis aux lois françaises et à l’autorité du CSA, les Guignols de l’Info disposent d’une très grande liberté de ton, en particulier vis-à-vis des personnalités politiques.

Les plaintes pour **diffamation** à l’encontre des Guignols sont rares et aucune n’a jusqu’ici abouti à une condamnation sérieuse : en France, toute personne qui souhaite être connue doit accepter le risque de la *caricature* au nom de la liberté d’expression.

Document n°3 : Article de l’association Reporters sans frontières à propos de l’Angola.

Reporters sans frontières s’indigne contre la sentence prononcée par la justice angolaise le 7 février 2015 à l’encontre de **Queirós Chiluvia**, directeur de l’information à la *Radio Despertar*, financée par le principal parti d’opposition du pays, l’Unita. Pour avoir diffusé à l’antenne les cris de prisonniers appelant à l’aide pour l’un des leurs gravement malade, il a été condamné à douze mois de prison, accusé de "**diffamation**, calomnie, outrage aux forces de l’ordre et exercice illégal de la presse". Selon les contacts de Reporters sans frontières en Angola, les avocats du journaliste prévoiraient de porter plainte contre la police pour arrestation arbitraire et mauvais traitement à un plus haut niveau de juridiction.

- Imaginez que votre meilleur(e) ami(e) est candidat(e) à la prochaine élection présidentielle. Une marionnette de lui/elle vient d'être fabriquée et, chaque soir, il/elle est ridiculisé(e) dans l'émission des Guignols de l'Info. Votre ami(e) ne supporte pas cette caricature et pense que cela va gâcher toutes ses chances de victoire : il/elle veut donc porter plainte contre les responsables de l'émission et les faire condamner pour diffamation. Vous essayez de le/la convaincre que cela ne serait pas une bonne idée. Rédigez votre conversation en donnant les arguments de chacun.

- Alors, tu veux vraiment porter plainte contre les Guignols ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOM, Prénom :

Classe :

Liberté d’expression et diffamation.

1/ D’après la Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen, que peut-on faire, dans une démocratie, grâce à la liberté d’expression ?

.....
.....
.....

2/ En France, pourquoi les Guignols de l’Info sont-ils parfois accusés de *diffamation* ?

.....
.....
.....

3/ Pourquoi les Guignols de l’Info n’ont-ils jamais été vraiment condamnés ?

.....
.....
.....

4/ Aux Emirats-Arabes-Unis, pourquoi **Oussama Al-Najjar a-t-il été accusé de diffamation** ?

.....
.....
.....
.....

5/ **A quelle peine a-t-il été condamné ? Cette condamnation vous semble-t-elle juste ou sévère ? Pourquoi ?**

.....
.....
.....
.....
.....

Document n°1 : Article 11 de la Déclaration des Droits de l’Homme et du Citoyen de 1789.

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l’Homme. Tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l’abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi. »

Document n°2 : Une émission satirique, les Guignols de l’Info.

Créés en 1988 sur la chaîne Canal +, les Guignols de l’Info mettent en scène des marionnettes qui sont des *caricatures*, parfois virulentes, de personnalités politiques, médiatiques, sportives ou autres.

Bien que soumis aux lois françaises et à l’autorité du CSA, les Guignols de l’Info disposent d’une très grande liberté de ton, en particulier vis-à-vis des personnalités politiques.

Les plaintes pour **diffamation** à l’encontre des Guignols sont rares et aucune n’a jusqu’ici abouti à une condamnation sérieuse : en France, toute personne qui souhaite être connue doit accepter le risque de la *caricature* au nom de la liberté d’expression.

Document n°3 : Article de l’association Reporters sans frontières à propos des Emirats-Arabes-Unis.

Oussama Al-Najjar, simple citoyen et partisan des droits de l’Homme, a été condamné le 25 novembre 2015 à trois ans de prison et une lourde amende par la Cour suprême fédérale d’Abu Dhabi pour avoir dénoncé sur Twitter les mauvais traitements subis en prison par son père et d’autres détenus condamnés injustement.

Selon des informations recueillies par Reporters sans frontières, **Oussama Al-Najjar** a été reconnu coupable de **diffamation**, d’offense à l’Etat, d’incitation à la haine et la violence et de diffusion de fausses informations. Son ordinateur portable, sa caméra et son téléphone portable lui ont été confisqués, son compte Twitter a été fermé.

